



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

ANNÉE 2022 – Numéro 2 du 11 janvier 2022

SOMMAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT-RÉGION GRAND EST.....4

Arrêté n° 2022-DREAL-EBP-001 portant dérogation aux interdictions édictées pour la protection des espèces, en application de l'article L.411-2 du Code de l'environnement, dans le cadre des travaux de restauration du ruisseau de la Joux sur les communes de Roches-Bettaincourt, Reynel et Busson

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle.....9

Arrêté n° 52-2021-09-00250 du 17 septembre 2021 portant nomination de maires honoraires

Arrêté n° 52-2021-11-00149 du 16 novembre 2021 portant nomination d'un maire-adjoint honoraire

Arrêté n° 52-2021-11-00150 du 16 novembre 2021 portant nomination de maires honoraires

Arrêté n° 52-2021-11-00154 du 25 novembre 2021 portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers-promotion du 4 décembre 2021

Arrêté n° 52-2021-12-00081 du 8 décembre 2021 portant attribution de la médaille de bronze pour acte de courage et dévouement

Arrêté n° 52-2021-12-00091 du 15 décembre 2021 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2022

Arrêté n° 52-2021-12-00092 du 15 décembre 2021 portant attribution de la médaille d'honneur du travail au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2022

Arrêté n° 52-2021-12-00093 du 16 décembre 2021 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2022

Arrêté n° 52-2021-12-00115 du 17 décembre 2021 portant attribution de la médaille d'honneur agricole au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2022

Arrêté n° 52-2021-12-00159 du 21 décembre 2021 portant nomination de maire honoraire

Service des Sécurités49

Arrêté n° 52-2022-01-00036 du 10 janvier 2022 portant modification de la composition du Comité Technique (CT) des services déconcentrés de la Police nationale

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau des Collectivités Locales et de l'Intercommunalité.....51

Arrêté n° 52-2022-01-00027 du 6 janvier 2022 portant modification des statuts du SITS d'Arc-en-Barrois

Bureau de la Réglementation Générale, des Associations et des Élections.....55

Arrêté n°52-2021-12-00172 du 24 décembre 2021 établissant la liste des publications de presse et des services de presse en ligne (SPEL) habilités à publier les annonces judiciaires et légales dans le département de la Haute-Marne pour l'année 2022.

Arrêté n° 52-2021-12-00199 du 31 décembre 2021 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire

Ordre du jour de la commission départementale d'aménagement commercial de la Haute-Marne du 1er février 2022

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-MARNE.....61

Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle «service aux usagers» à effet du 1^{er} janvier 2022

Décision du 3 janvier 2022 de délégation de signature en matière de contentieux

Liste des responsables de service disposant d'une délégation de signature à effet du 1^{er} janvier 2022



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2022-DREAL-EBP-001

**portant dérogation aux interdictions édictées pour la protection des espèces,
en application de l'article L.411-2 du Code de l'environnement,
dans le cadre des travaux de restauration du ruisseau de la Joux
sur les communes de Roches-Bettaincourt, Reynel et Busson**

LE PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.411-1, L.411-2 et R.411-1 à 14 ;
- VU l'arrêté du 21 juillet 1983 relatif à la protection des écrevisses autochtones ;
- VU l'arrêté interministériel du 8 février 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Champagne-Ardenne complétant la liste nationale des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (arrêté du 20 janvier 1982) ;
- VU l'arrêté inter-ministériel du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;
- VU l'arrêté inter-ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- VU l'arrêté préfectoral n°52-2021-05-00064 du 11 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Hervé VANLAER, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand-Est ;
- VU l'arrêté préfectoral DREAL-SG-2021-40 du 28 octobre 2021 portant subdélégation de signature ;
- VU la demande formulée par le Syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents (SMBMA) en date du 18 octobre 2021 ;
- VU l'avis du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) en date du 15 décembre 2021 ;
- VU l'absence d'observation à l'issue de la consultation du public menée sur le site internet de la DREAL Grand Est du 21 décembre 2021 au 04 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT que le 4° du I de l'article L.411-2 du code de l'environnement dispose que « *La délivrance de dérogations aux interdictions mentionnées [à] l'article L. 411-1 [ne peut se faire qu'] à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante [...] et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des*

espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle [...] a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ; [...] c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement » ;

CONSIDERANT que l'article R.411-1 du code de l'environnement dispose que « Les dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 précisent les conditions d'exécution de l'opération concernée » ;

CONSIDERANT que le projet de restauration du ruisseau de la Joux porté par le Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses Afluent (SMBMA) vise les objectifs principaux suivants : renforcer la biodiversité locale en améliorant les habitats et les espèces inféodées à ces habitats ; protéger et renforcer l'habitat et les populations de l'espèce protégée Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) présente dans le ruisseau de la Joux ; améliorer la qualité physique du ruisseau et son fonctionnement hydromorphologique ; prévenir des effets du changement climatique en permettant de restaurer le champ d'expansion de crue du cours d'eau et d'apporter un soutien d'étiage par retour du ruisseau dans son talweg naturel ; mettre en sécurité les usagers de la RD134 qui se voit impactée et affaissée par le ruisseau qui érode le long de l'accotement ;

CONSIDERANT qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante pour remplir ces objectifs que de réaliser une intervention de renaturation du ruisseau de la Joux sur sa partie amont sur le linéaire compris entre les communes de Roches-Bettaincourt, Reynel et Busson ;

CONSIDERANT que la renaturation du ruisseau de la Joux affectera des espèces protégées (dérangement, destruction d'habitat et destruction potentielle d'individus) notamment lors de la création du chemin forestier en rive gauche (impact potentiel sur l'Agrion de mercure et le Sabot de Vénus), et lors des opérations de travaux dans le lit du cours d'eau et de remise du ruisseau dans son ancien lit (impact sur l'Écrevisse à pattes blanches, la Lamproie de planer, le Chabot) ;

CONSIDERANT les mesures d'évitement et de réduction des impacts mises en place par le pétitionnaire, telles que : l'adaptation du calendrier de travaux aux espèces sensibles et/ou protégées potentielles et avérées (travaux prévus du 15 août au 15 octobre 2022), l'adaptation technique des travaux avec le choix de la re-création du chemin forestier longeant la Joux du côté le moins impactant, le choix de techniques d'intervention sur le cours d'eau et de franchissement de celui-ci limitant au maximum les impacts sur les espèces et les milieux, le balisage des zones de circulation des engins de chantier, les pêches de sauvegarde de la faune piscicole et la mise en place de filtres à MES pour réduire au maximum la turbidité des secteurs remis en eau ;

CONSIDERANT les mesures de suivi mises en place par le pétitionnaire telles que les suivis astaciques et piscicoles qui seront réalisés par la fédération de pêche de Haute-Marne à N+1, N+3 et N+5 (N étant l'année de réalisation des travaux sur le ruisseau de la Joux), et les suivis de la végétation riveraine réalisés à échéances identiques par le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) ;

CONSIDERANT que grâce à de telles mesures, la dérogation ne nuit pas au maintien dans un état de conservation favorable des populations d'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), de Lamproie de planer (*Lampetra planeri*), de Chabot (*Cottus gobio linneaus*), d'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et de Sabot de Vénus (*Cypridium calceolus*) dans leur aire de répartition naturelle ;

CONSIDERANT que les conditions d'octroi d'une dérogation aux interdictions édictées pour la protection de ces espèces se trouvent réunies ici ;

SUR PROPOSITION du Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Identité du bénéficiaire

Le bénéficiaire de la présente dérogation est le Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses Afluent (SMBMA), sis Mairie de Joinville - BP 30010 52300 JOINVILLE représenté par M. Joël AGNUS, Président.

ARTICLE 2 : Nature de la dérogation

Le bénéficiaire est autorisé à déroger aux interdictions suivantes au niveau du linéaire du projet (cf carte de localisation dans le dossier de demande de dérogation page 42/97) :

- destruction, altération et dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos de l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), de la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*) et du Chabot (*Cottus gobio linneaus*) sur environ 550 mètres linéaires de cours d'eau rebouché;
- capture, enlèvement, destruction et perturbation intentionnelle des spécimens d'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) potentiellement présents dans l'emprise du chantier ;
- coupe des spécimens de Sabot de Vénus (*Cypridium calceolus*) potentiellement présents dans l'emprise du chantier.

Cette dérogation est accordée dans le cadre des travaux de renaturation du ruisseau de la Joux, sur sa partie amont au niveau des communes de Roches-Bettaincourt, Reynel et Busson (52).

ARTICLE 3 : Conditions de la dérogation

La présente dérogation est accordée au pétitionnaire sous réserve de la mise en œuvre des mesures suivantes.

➤ Mesures d'évitement et de réduction des impacts :

Ces mesures consistent en une adaptation technique du projet et du calendrier de réalisation, avec à savoir :

- la recréation d'une partie du chemin forestier du côté le moins impactant pour la coupe d'arbres (280 m à créer en rive gauche) avec un examen précis des

arbres à abattre. La nouvelle piste ne sera pas empierrée pour éviter à la fois les apports de matériaux et les circulations d'engins entraînant des perturbations de la faune locale (nuisances sonores et pollutions),

- la mise en place de blocs d'enrochements de 2 m³ en début et fin de piste afin d'éviter que l'ancien cheminement soit utilisé par les véhicules à moteurs et s'assurer que ceux-ci empruntent bien le nouveau chemin forestier créé en rive gauche de la Joux,
- l'utilisation d'une technique de franchissement du cours d'eau évitant les impacts sur la continuité écologique des espèces et des sédiments (ouvrage en retrait du lit mineur qui permettra après les aménagements l'exploitation forestière et le franchissement de la Joux en toute sécurité),
- le balisage des zones de circulation des engins de travaux et du personnel afin d'éviter toute destruction et atteinte inutile aux milieux naturels pendant toute la durée des travaux,
- l'adaptation de la période d'intervention aux espèces animales et végétales potentielles et avérées : travaux réalisés entre le 15 août et le 15 octobre 2022),
- la réalisation de pêches de sauvegarde de la faune piscicole avant le début des travaux et le déplacement des individus pêchés sur la partie amont du ruisseau non impactée par les travaux (filet temporaire pour éviter le déplacement des individus déplacés),
- la mise en place de filtres à MES (boudins géotextiles coco) à l'aval des sections nouvellement mises en eau afin de réduire au maximum la turbidité des secteurs remis en eau.

➤ Modalités de suivi :

Les suivis (astacisoles, piscicoles et de la végétation riveraine) sont encadrés par le pétitionnaire avec l'appui des structures suivantes :

- fédération départementale de pêche de Haute-Marne pour les suivis astacicoles et piscicoles (observations nocturnes uniquement sans prélèvement dans le lit mineur afin d'éviter tout risque de mortalité pour l'espèce sensible de l'écrevisse à pattes blanches, recensement des individus présents dans la Joux et comptage des frayères à truites fario),
- conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne pour les suivis de la végétation riveraine.

L'ensemble des suivis est réalisé, *a minima*, à échéance N+1, N+3 et N+5 (N étant l'année de réalisation des travaux de renaturation du ruisseau de la Joux).

Chaque suivi annuel fait l'objet d'un compte-rendu détaillé envoyé à la DREAL Grand Est au service en charge des espèces protégées.

Les suivis devront démontrer la préservation du bon état écologique du ruisseau de la Joux (amélioration de la qualité physique du ruisseau et son fonctionnement hydromorphologique, présence d'espèces piscicoles) et le renforcement des populations de l'espèce cible Ecrevisse à pattes blanches. Les réussites et échecs potentiels seront analysés et des mesures correctives seront proposées le cas échéant.

ARTICLE 4 : Durée et validité de la dérogation

La dérogation est accordée du 15 août 2022 au 15 octobre 2022.

ARTICLE 5 : Mesures de contrôle

La mise en œuvre des mesures définies à l'article 3 du présent arrêté peut faire l'objet de contrôles par les agents chargés de constater les infractions mentionnées à l'article L.415-3 du code de l'environnement.

ARTICLE 6 : Sanctions

Le non respect des prescriptions du présent arrêté est passible des prévues à l'article L.415-3 du code de l'environnement.

ARTICLE 7 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de Haute-Marne et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié au bénéficiaire ;
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Marne ;

et dont une copie sera par ailleurs adressée :

- à M. le Directeur départemental des territoires de Haute-Marne ;
- à M. le chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité de Haute-Marne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 11 janvier 2022

**Pour le Préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et de logement
L'adjoint au chef du pôle
espèces et expertise naturaliste**



Rémi Saintier

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Services
du Cabinet**

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Arrêté n° 52-2021-09-00250 du 17 septembre 2021
portant nomination de maires honoraires

Le Préfet de la Haute-Marne,

VU l'article L2122-35 du code général des collectivités territoriales aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Joseph ZIMET en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;

VU la demande de Monsieur Charles GUENÉ, Sénateur de la Haute-Marne ;

Considérant que :

Monsieur Jean CHEVANCE a exercé pendant trente-sept ans les fonctions de maire de la commune de VALLERET ;

Monsieur Gilles GOISET a exercé pendant vingt-cinq ans les fonctions de maire de la commune d'APREY ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur des Services du Cabinet,

ARRÊTE :

Article 1 : Les personnes dont les noms suivent sont nommées maire honoraire :

- Monsieur Jean CHEVANCE, ancien maire de la commune de VALLERET ;
- Monsieur Gilles GOISET, ancien maire de la commune d'APREY ;

Article 2 : Monsieur le Directeur des Services du Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

Chaumont, le 17 septembre 2021


Joseph ZIMET



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Services
du Cabinet**

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

ARRÊTÉ N° 58 - 8021 - 11 - 00149 DU 16 NOVEMBRE 2021
portant nomination d'un maire-adjoint honoraire

Le Préfet de la Haute-Marne

VU l'article L2122-35 du code général des collectivités territoriales aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Joseph ZIMET en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;

VU la demande de Madame Anne-Marie NÉDELEC, maire de la commune de NOGENT ;

Considérant que Madame Marie-Claude BOURNOT a exercé pendant dix-neuf ans les fonctions d'adjoint au maire de la commune de NOGENT ;

ARRÊTE :

Article 1 : Madame Marie-Claude BOURNOT, ancien maire-adjoint de la commune de NOGENT, est nommée maire-adjoint honoraire.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

Chaumont, le 16 novembre 2021


Joseph ZIMET



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Services
du Cabinet**

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

ARRÊTÉ N° 52-2021-11-00150 DU 16 NOVEMBRE 2021
portant nomination de maires honoraires

Le Préfet de la Haute-Marne

VU l'article L2122-35 du code général des collectivités territoriales aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Joseph ZIMET en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;

VU les demandes d'honorariats formulées par les maires de NOGENT, GRAFFIGNY-CHEMIN et de SOMMANCOURT sollicitant l'octroi de l'honorariat de maire ;

Considérant que :

Monsieur Maurice MOUTENET a exercé pendant trente-sept ans les fonctions de maire délégué de la commune d'ODIVAL

Madame Liliane PINCEMAILLE a exercé pendant vingt-trois ans les fonctions de maire de la commune de SOMMANCOURT ;

Monsieur Michel RENAUT a exercé les fonctions de 1^{er} adjoint au maire de 1989 à 2001, de maire de 2001 à 2014 de la commune de GRAFFIGNY-CHEMIN portant à vingt-quatre ans ses fonctions municipales.

ARRÊTE :

Article 1 : Les personnes dont les noms suivent sont nommées maires honoraires :

- Monsieur Maurice MOUTENET, ancien maire délégué de la commune d'ODIVAL,
- Monsieur Michel RENAUT, ancien maire de la commune de GRAFFIGNY-CHEMIN,
- Madame Liliane PINCEMAILLE, ancien maire de la commune de SOMMANCOURT.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

Chaumont, le 16 novembre 2021


Joseph ZIMET



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Services du
Cabinet**

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

ARRÊTÉ N° 52-2021-11-00154 du 25 novembre 2021
portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers
Promotion du 4 Décembre 2021

Le Préfet de la Haute-Marne,

VU le Code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n°2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Joseph ZIMET en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur des Services du Cabinet,

ARRÊTE :

Article 1: Les médailles d'honneur sont décernées aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent, qui ont constamment fait preuve de dévouement :

MÉDAILLE DE BRONZE :

Monsieur Alexis AUBERTIN Caporal-chef	CIS ECLARON
Monsieur Thierry BARBIER Lieutenant 2ème classe	CIS MARANVILLE
Monsieur Jérôme BOITEUX Sapeur 1ère classe	CIS BOURBONNE-LES-BAINS
Madame Angélique BOUVIER Caporal	CIS LANGRES
Monsieur Pedro DANQUIN Caporal-chef SPP	CIS SAINT-DIZIER SPP

Monsieur Jérôme ERVEL Caporal-chef SPP	CIS CHAUMONT SPP
Monsieur Laurent FAHRER Sergent SPP	ETAT-MAJOR
Monsieur Maxime FRANCOIS Adjudant	CIS WASSY - ULS LOUVEMONT
Madame Estelle LAHAYE Infirmier principal	CIS BIESLES
Monsieur Martial LE ROY Sapeur 1ère classe	CIS BRICON
Monsieur Osmane LESEUR Sergent	CIS DOULEVANT-LE-CHATEAU
Madame Elise MARCHER Sergent	CIS BETTANCOURT-LA-FERREE
Monsieur Jean-Marcel MORISOT Sapeur 1ère classe	CIS CHALINDREY
Monsieur Cédric ODIOT Adjudant	CIS CHAUMONT
Monsieur Guy OUDIN Sergent	CIS WASSY - ULS LOUVEMONT
Madame Muriel OUDIN Sapeur 1ère classe	CIS WASSY - ULS LOUVEMONT
Monsieur Grégory PAUTY Sergent	CIS POISSONS
Monsieur Fabrice ROUSSELOT Sapeur 1ère classe	CIS SOMMEVOIRE
Monsieur Emmanuel ROY Sergent	CIS NOGENT
Monsieur Lucas SIBLOT Caporal SPP	CIS SAINT-DIZIER SPP
Monsieur Davy SSOSE Caporal SPP	CIS CHAUMONT SPP

MÉDAILLE D'ARGENT :

Monsieur Romuald BENOIST Sergent-chef	CIS MONTIER-EN-DER
Monsieur Dimitri CAMPELO Sergent-chef	CIS FAYL-BILLOT
Monsieur Bruno CLERC Caporal-chef	CIS CHALINDREY
Monsieur Adrien DANTAS Adjudant	CIS ECLARON
Monsieur Raynal DURAND Caporal-chef	CIS SAINT-DIZIER
Monsieur Pascal PIERRON Sergent-chef	CIS BOLOGNE
Monsieur Jean-Christophe RENARD Lieutenant	CIS JOINVILLE chef de centre
Monsieur Pierre-Sébastien VINCENT Capitaine	CIS WASSY chef de centre
Monsieur Joël ZYCH Sergent-chef	CIS BOLOGNE

MÉDAILLE D'OR :

Monsieur Jérôme BOURING Adjudant-chef SPP	CIS CHAUMONT SPP
Madame Karine DEHAN Sergent-chef	CIS CHEVILLON
Monsieur David FLAMARION Lieutenant	CIS MONTIGNY
Monsieur Jean-Charles HUTINET Adjudant-chef SPP	ETAT-MAJOR SPP
Monsieur Thierry LINOTTE Adjudant-chef	CIS FAYL-BILLOT
Monsieur Olivier PIERROT Sergent-Chef	CIS WASSY - ULS LOUVEMONT
Monsieur Serge PIOT Adjudant	CIS COLOMBEY-LES-DEUX-EGLISES
Madame Angélique ROYER Adjudant	CIS ILLOUD
Monsieur Marc ROYER Sergent	CIS NOGENT

MÉDAILLE GRAND OR :

Monsieur Serge BRASSEUR Commandant SPP	ETAT-MAJOR SPP
Monsieur Alain CAMUS Adjudant-chef SPP	ETAT-MAJOR SPP
Monsieur François COUSIN Lieutenant 1ère classe SPP	ETAT-MAJOR SPP
Monsieur Pascal VOILQUIER Caporal-chef	CIS BOURBONNE - ULS SERQUEUX

Article 2 : Monsieur le Directeur des Services du Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chaumont, le 25 novembre 2021


Joseph ZIMET



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Services
du Cabinet**

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET DE LA
COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

ARRÊTÉ N° 52-2021-12-00081 DU 8 DÉCEMBRE 2021
portant attribution de la médaille de bronze
pour acte de courage et de dévouement

Le Préfet de la Haute-Marne,

Vu le décret du 16 novembre 1901 relatif à l'attribution de la médaille pour actes de courage et dévouement, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Joseph ZIMET en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;

Vu la proposition du Commissaire divisionnaire Arnaud GARNIER, directeur départemental de la sécurité publique de Haute-Marne en date du 29 octobre 2021 ;

Considérant l'action déterminée et courageuse dont a fait preuve le 3 octobre 2021 le gardien de la paix stagiaire Nicolas AVEZ en sauvant un jeune homme qui tentait de mettre fin à ses jours ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur des services du Cabinet ;

ARRÊTE :

Article 1 : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Nicolas AVEZ, Gardien de la Paix stagiaire au Commissariat de Police de Saint-Dizier.

Article 2 : Monsieur le Directeur des services du cabinet de la Préfecture de la Haute-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le 8 décembre 2021

Le Préfet


Joseph ZIMET



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Services
du Cabinet**

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

ARRÊTÉ N° 58_2021_12_00091 **DU 15 DÉCEMBRE 2021**

portant attribution de la médaille de bronze
de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif
Promotion du 1^{er} janvier 2022

Le Préfet de la Haute-Marne,

VU le décret 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille jeunesse et sports ;

VU l'instruction ministérielle 87-197-JS du 10 novembre 1987 portant remaniement du contingent de médailles et déconcentration de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Joseph ZIMET en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;

VU les avis émis par la commission départementale chargée d'examiner les dossiers d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur des Services du Cabinet de la Préfecture de la Haute-Marne,

ARRÊTE :

Article 1 : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Monsieur **André DUFOUR**
Monsieur **Louis FLAMERION**
Monsieur **Michel HUMBLLOT**

Article 2 : Monsieur le Directeur des Services du Cabinet de la Préfecture de la Haute-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chaumont, le 15 décembre 2021


Joseph ZIMET



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Services
du Cabinet**

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT
ET DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

ARRÊTÉ N° 52-2021-12-00092 du 15 décembre 2021
portant attribution de la Médaille d'Honneur du Travail
au titre de la promotion du 1er janvier 2022

Le Préfet de la Haute-Marne,

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié relatif à la médaille d'honneur du travail ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Joseph ZIMET en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur des Services du Cabinet,

ARRÊTÉ :

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

Monsieur Patrick ABDESSELLEM
Ouvrier professionnel, CERENN

Monsieur Ercan ACER
Fraiseur, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Monsieur Manuel ALLIÉ
Chef de chantier, AXIMUM

Monsieur Olivier ATTARD
Opérateur station, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Madame Marielle AUBERT
Gestionnaire de clientèle, CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE GRAND EST EUROPE

Monsieur Patrick AUBRIET
Directeur, JEANDELINÉ

Monsieur Sébastien BADER
Responsable fusion, FONDERIES DE BROUSSEVAL ET MONTREUIL

Monsieur François BATTESTI
Estampeur, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Madame Virginie BECQUEY
Assistante RH, ADAPAH 52

Madame Emmanuelle BENZONI
Responsable communication, YANMAR CONSTRUCTION EQUIPMENT EUROPE

Monsieur David BERARDINELLI
Boucher, JEANDELINÉ

Madame Annie BERNIER
Secrétaire médicale, BC-LAB

Madame Nadia BERRAHOU
Chargée de secteur, OPH DE LA HAUTE-MARNE

Monsieur David BERTINET
Responsable sécurité, SOGEFI SUSPENSIONS

Monsieur Sébastien BEURVILLE
Chef d'atelier, ATP NORD EST SOCIÉTÉ NOUVELLE

Monsieur Mickaël BINSFELD
Fraiseur, SOC ROS TAN

Monsieur Emmanuel BLAUDEZ
Chef atelier chaudonnerie, STRAHMAN MGS

Monsieur Mathieu BLAUDEZ
Chaudronnier, STRAHMAN MGS

Monsieur Patrick BOISSIER
Ouvrier polyvalent, ROTOCHAMPAGNE

Monsieur Philippe BOIVIN
Responsable UAP, ESSILOR INTERNATIONAL

Monsieur Thomas BOUGUELIANE
Rédacteur polyvalent, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Madame Sandrine BOULANGER
Employée commerciale, UDIS

Madame Anne BOURCELOT
Notaire salariée, SCP JEAN BOISSIERE ET SOPHIE FLEURY

Madame Vanessa BOURCELOT
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Monsieur Yannick BOURDEAUX
Plâtrier - chef d'équipe, ROLEE

Monsieur Pascal BRESSON
Directeur d'agence, SNEF

Madame Christelle BRIGAND

Technicienne ressources humaines, APRR

Madame Nathalie BUGNIOT

Infirmière, CLINIQUE FRANCOIS 1ER - LOUIS PASTEUR

Madame Christelle CAMPION

Commerciale d'agence, REXEL FRANCE

Madame Laëtitia CAMPION

Assistante d'ingénieur, SUEZ EAU FRANCE

Monsieur Fredy CHAPRON

Conducteur routier, BERNARD BASS

Madame Patricia CHARMELOT

Journaliste, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Madame Agnès COLLIN

Hôtesse de caisse, UDIS

Monsieur Cyrille COLLIN

Ouvrier qualifié, EUROFENCE

Madame Edwige COLLIN

Formaliste, CHAMBRE NOTAIRES HAUTE MARNE

Monsieur Laurent COLLINET

Contrôleur non destructif, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Monsieur Stéphane COLLINET

Technicien fabrication, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Monsieur Cédric COLSON

Responsable maintenance, SAVIPLAST 52

Madame Séverine COUVE

Approvisionnement, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Madame Virginie CUNY

Notaire assistance, SCP F ROUGIER ET S LARCHE NOTAIRES ASS

Monsieur Jérémie DAHMANE

Agent de fabrication, CERMAST INDUSTRIE

Madame Jenny DARTIER

Clerc de notaire, SCP NICOLAS GENDROT, GAUTIER CHANTIER ET AURELIE VION-LAGNEAU,
NOTAIRES ASSOCIES

Monsieur David DEBRIENNE

Technicien qualité, BUBENDORFF SAS (A ASSOCIE UNIQUE)

Madame Géraldine DECOMBAS

Clerc de notaire, SCP JEAN BOISSIERE ET SOPHIE FLEURY

Madame Françoise DEMAREZ

Aide-soignante, CLINIQUE FRANCOIS 1ER - LOUIS PASTEUR

Monsieur Olivier DESBARRES

Ouvrier polyvalent, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Madame Delphine DESCHARMES

Infirmière, CLINIQUE FRANCOIS 1ER - LOUIS PASTEUR

Monsieur René DIDRON

Chalumiste, FERRY CAPITAIN

Monsieur Franck DORLET

Agent de contrôle et métrologie, FORGES DE COURCELLES

Madame Cathy DROOLANS

Clerc de notaire, CHAMBRE NOTAIRES HAUTE MARNE

Monsieur Bruno DUMAY

Opérateur, SOGEFI SUSPENSIONS

Madame Elisabeth ELOPHE

Empocheuse, AUBE BEDDING

Monsieur Frédéric ESTEVES

Vendeur itinérant, IPERIA INNOVATION PIECES DE RECHANGE INDUSTRIELLES AUTOMOBILES

Madame Béatrice FASQUELLE

Responsable caisse, JEANDELINÉ

Madame Marie-Christine FINOT

Secrétaire accueil, G.H.M.

Madame Yoanna FINOT

Responsable service diffusion et marketing, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Monsieur Olivier FONTAINE

Technicien EIA, SOC TRANSPORTS PETROLIERS PAR PIPELINE

Madame Alexandra FORT

Secrétaire sténo-dactylo, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Madame Valérie FORTERRE

Agent de maîtrise, UDIS

Monsieur Laurent FRANCOIS

Tourneur, FERRY CAPITAIN

Monsieur Bruno FRANZ

Opérateur parachèvement, FORGES DE COURCELLES

Monsieur Michel GAILLARDET

Responsable débit, STRAHMAN MGS

Monsieur Julien GAILLARD

Fraiseur tourneur, FERRY CAPITAIN

Madame Marie GARÇON

Assistante de direction et ressources humaines, B&21

Monsieur Laurent GAYAT

Chauffeur routier, CORSI FRANCE INTERNATIONAL TRANSPORT SA

Madame Clarisse GEHRA
Conseillère sociale, OPH DE LA HAUTE-MARNE

Monsieur Dominique GERARD
Responsable d'atelier, EXPANSION MACHINES AGRICOLES

Monsieur Saïde GHORZI
Fraiseur, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Monsieur François GIRARDOT
Assistant administratif, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Monsieur Aurélien GRANDJEAN
Formateur gros oeuvre, BTP CFA GRAND EST

Madame Magaly GRIGNON
Assistante études comptables, CPAM MEUSE

Monsieur Thierry GUERIN
Soudeur, STRAHMAN MGS

Monsieur Yoann HINDERSCHIETT
Agent de fabrication, CERMAST INDUSTRIE

Madame Isabelle HOLLARD
Responsable publicité fabrication, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Madame Armelle HORIOT
Gestionnaire conseil allocataire expert, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-MARNE

Monsieur Jérôme JAPIOT
Educateur technique, ACODEGE

Madame Sylvie JOBARD
Chargée de clientèle agence, PLURIAL NOVILIA

Monsieur Hervé JOLY
Ouvrier, ETABLISSEMENTS MARIE

Madame Agnès JULIEN
Conseillère en formation, BTP CFA GRAND EST

Monsieur Philippe KOCH
Chauffeur TP, INEO RESEAUX EST

Monsieur Yvon LAFON
Technicien Méthodes Générales, FORGES DE COURCELLES

Madame Laëtitia LAMY
Agent administratif, SNEF

Monsieur Dimitri LARDEUR
Fraiseur, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Madame Sonia LARROQUE
Caissière ELS, SUPERMARCHES LCC

Madame Marie-Laure LEBOBE
Hôtesse de caisse, JEANDELINE

Madame Charlotte LEBRUN
Formatrice Mathématiques et Sciences, BTP CFA GRAND EST

Monsieur Dimitri LEFEVRE
Débiteur réceptionneur, MEUSIENNE DE MECANIQUE

Monsieur Christophe LELU
Estampeur, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Monsieur Patrick LEMAIRE
Préparateur, STRAHMAN MGS

Madame Valérie LEMAIRE
Conciliateur, CPAM MEUSE

Madame Florence LEMIRE
Contrôleuse, SAVIPLAST 52

Madame Nathalie LEPLANG
Vendeuse, JEANDELINE

Monsieur Thomas LEPOIX
Assistant logistique, EUROFENCE

Monsieur Stéphane LESPRIT
Technicien laser, STRAHMAN MGS

Monsieur Christophe LIEUVRAIN
Conducteur, SOC FRANCAISE TRANSPORTS GONDRAND FRERES

Madame Ghislaine MAIGROT
Agent à domicile, ASSOC LOCALE A D M R POISSONS

Monsieur Franck MALTIN
Conducteur, SOC FRANCAISE TRANSPORTS GONDRAND FRERES

Madame Claude MARANGE
Employée commerciale, UDIS

Madame Christelle MARCK
Responsable du pôle loyers et charges, OPH DE LA HAUTE-MARNE

Monsieur Alain MARETTE
Formateur Histoire/Géographie et PSE, BTP CFA GRAND EST

Madame Brigitte MARION
Responsable supply chain, FREUDENBERG JOINTS PLATS

Monsieur Jean-Marc MARIUS
Plombier-chauffagiste, SARL MORISOT

Monsieur Lionel MARQUIS
Analyste développeur, EURO INFORMATION DEVELOPPEMENTS

Monsieur Stéphane MATHELIN
Responsable des services comptables, HAUTE MARNE LIBEREE HOLDING

Monsieur François-Xavier MAUDONNET
Technicien exploitation, SOC TRANSPORTS PETROLIERS PAR PIPELINE

Madame Aurore MAULANDRE
Préparatrice en pharmacie, PHARMACIE DU DOME

Madame Mireille MAXANT
Femme de ménage, SOC ROS TAN

Monsieur Miloud MECHIAKH
Opérateur usinage, STRAHMAN MGS

Monsieur Nicolas MEHU
Chef de secteur, EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE

Monsieur Xavier MEIER
Conducteur routier, BERNARD BASS

Madame Ludivine MIGLIANO
Salariée responsable adjointe, CHAUSSEA SAS

Madame Séverine MOGINOT
Hôtesse de caisse, JEANDELINÉ

Madame Marie-Luce MORIS
Responsable formules produits conservations, NESTLE PURINA PETCARE FRANCE

Madame Patricia MORLET
Secrétaire réceptionniste, CLINIQUE FRANCOIS 1ER - LOUIS PASTEUR

Madame Coralie NIKA
Gestionnaire location, CHAMBRE NOTAIRES HAUTE MARNE

Monsieur Jean-Bernard NOLLE
Ouvrier qualifié, EUROFENCE

Madame Claire NOLSON
Technicienne logistique, SOGEFI SUSPENSIONS

Monsieur Bruno PALAZZONE
Cariste, EUROFENCE

Monsieur Christian PARISSÉ
Boucher, JEANDELINÉ

Monsieur Eric PASSERAT
Employé commercial boucher, UDIS

Madame Céline PETIT
Technicien domaine péage, APRR

Madame Virginie PIGNOT
Contrôleur qualité, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Monsieur Jean-Claude POISSENOT
Compagnon professionnel TP, ENTREPRISE CASTELLANI

Monsieur Vincent PROT
Modeleur, FERRY CAPITAIN

Monsieur Philippe RACLOT
Chaudronnier, STRAHMAN MGS

Madame Isabelle RAULET
Formatrice Français, BTP CFA GRAND EST

Madame Emilie REGNAULT
Secrétaire, PHARMACIE DU DOME

Monsieur Romain RENAUT
Ouvrier, EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE

Madame Angélique RICHARD
Employée commerciale, UDIS

Monsieur Jean-Marc RICHARD
Chef de chantier, SNEF

Monsieur Eric ROCHE
Chaudronnier, STRAHMAN MGS

Madame Karine RODE
Assistante de gestion, APRR

Monsieur Olivier RONOT
Soudeur, STRAHMAN MGS

Madame Stéphanie ROUSSEL
Gestionnaire de recouvrement, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS SOCIALES DE
CHAMPAGNE ARDENNE

Madame Lydie SAVOLDELLI
Hôtesse de caisse, JEANDELINÉ

Madame Christelle SEUROT
Employée commerciale, UDIS

Madame Nathalie SINGER
Employée commerciale, JEANDELINÉ

Madame Sylvie SPRINGER
Employée commerciale, UDIS

Madame Sylvie STANISZEWSKI
Reporter 2ème échelon, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Monsieur Yoann TCHERNISHOFF
Responsable service clients, CERENN

Monsieur Frédéric THEVENIN
Journaliste, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Monsieur Stéphane TISSERAND
Cadre matériel, BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur Claude VAN DEN DAELE
Technicien FAB contrôleur, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Madame Jessica VARIS
Conseiller clientèle, CREDIT LYONNAIS

Madame Angélique VERNEY
Employée commerciale, UDIS

Madame Armelle VIARD
Assistante administrative, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Madame Violette VIARD
Employée commerciale, UDIS

Madame Elisabeth VITON
Hôtesse de caisse, UDIS

Madame Carine VOINCHET
Chargée de clientèle, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL SOCIETE A MISSION (APPLICATION LOI PACTE)

Monsieur Ludovic VOINCHET
Mécanicien cariste, F2J REMAN CHAUMONT

Monsieur Alain WECKENMANN
Electricien, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

Madame Corinne ALONSO
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI

Monsieur Hervé ALVES
Chargé de projets immobiliers, CENTRE DE CONSEIL ET DE SERVICE -CCS

Madame Naïma AMAR BENABDALLAH
Décrocheuse, CLAS GALVAPLAST

Monsieur Patrick AUBRIET
Directeur, JEANDELINÉ

Monsieur Stéphane BELLO
Formateur étude des constructions, BTP CFA GRAND EST

Monsieur Gérard BERTHOT
Opérateur tourneur, ETABLISSEMENTS MARIE

Monsieur Emmanuel BLAUDEZ
Chef atelier chaudonnerie, STRAHMAN MGS

Monsieur Mathieu BLAUDEZ
Chaudronnier, STRAHMAN MGS

Monsieur Laurent BLICHARSKI
Concepteur graphiste, SARL IPPAC

Monsieur Patrick BOISSIER
Ouvrier polyvalent, ROTOCHAMPAGNE

Monsieur François BRAULT
Approvisionnement, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Monsieur Franck BROUTIN
Ouvrier qualifié, EUROFENCE

Madame Christine BRUNSMANN
Responsable de point de vente, BANQUE CIC EST

Monsieur Patrick BUJALDON
Contrôleur de gestion, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Madame Michèle CARDOT
Responsable service social et contentieux, OPH DE LA HAUTE-MARNE

Madame Sylvie CAUBLIER
Agent de fabrication, ETABLISSEMENTS MARIE

Madame Christèle CHANTELAUZE
Opérateur parachèvement, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Madame Nathalie CHEVILLARD
Opérateur de lancement, SAVIPLAST 52

Monsieur Laurent CHRISTOPHE
Employé d'immeuble, OPH DE LA HAUTE-MARNE

Madame Céline COIFFIER
Préparatrice en pharmacie, PHARMACIE DU DOME

Madame Fabienne COLIN
Employée commerce, DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Monsieur Stéphane COLLIN
Ouvrier qualifié, EUROFENCE

Monsieur David COLSON
Moniteur, G.H.M.

Monsieur Olivier COLSON
Moniteur, G.H.M.

Monsieur Stéphane COMMOVICK
Opérateur parachèvement, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Monsieur Olivier DESBARRES
Ouvrier polyvalent, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Monsieur Dominique DEVANNE
Référént méthodes, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Monsieur René DIDRON
Chalumiste, FERRY CAPITAIN

Madame Brigitte DIGOIT
Comptable, JEANDELINÉ

Monsieur Patrick DROUIN
Préposé pupitre, CLAS GALVAPLAST

Madame Elisabeth FERNANDEZ
Secrétaire, CHAMBRE NOTAIRES HAUTE MARNE

Monsieur Christian FLAMMARION
Opérateur finissage, SAINT-GOBAIN PAM BATIMENT

Monsieur Laurent FLEURIGEON
Opérateur, SOGEFI SUSPENSIONS

Madame Béatrice FREQUELIN
Adjointe direction affaires financières, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SAINT DIZIER

Madame Micheline FRIQUET
Hôtesse de caisse, JEANDELINÉ

Madame Cristelle FROSSARD
Gestionnaire contrôle des risques prestations, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-MARNE

Monsieur Michel GAILLARDET
Responsable débit, STRAHMAN MGS

Madame Marie-Claude GARRIDO
Assistante achats, SAINT-GOBAIN PAM BATIMENT

Monsieur Christophe GENOUX
Agent de maîtrise contrôleur fabrication, FERRY CAPITAIN

Monsieur Franck GIRARD
Mécanicien agricole, EXPANSION MACHINES AGRICOLES

Madame Sandrine GIRARDOT
Chargée de développement commercial, CABINET BAILLY

Monsieur Thierry GUERIN
Soudeur, STRAHMAN MGS

Monsieur Christophe GUYOT
Agent de fabrication, CERMAST INDUSTRIE

Monsieur Vincent HALLARD
Expert médias, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Monsieur Hamida HAMDANE
Technicien de maintenance, EUROFENCE

Monsieur Bruno HENRY
Responsable d'activité, DORAS

Madame Florence HENRY
Assistante administrative, DORAS

Monsieur Stéphane HOUZE
Agent de fabrication, CERMAST INDUSTRIE

Monsieur Pierre HUGUENEL
Clerc de notaire, OFFICE NOTARIAL HOFFMANN-NOEL

Monsieur Thierry HUGUENIN
Directeur magasin, JEANDELINÉ

Madame Marie-Laure JACQUEL
Employée commerciale, JEANDELINÉ

Madame Marie-Pierre JAHIER
Attachée commerciale, G.H.M.

Madame Marie-Christine JASPARD
Exploitante transport, CORSI FRANCE INTERNATIONAL TRANSPORT SA

Madame Christine LAFON
Clerc de notaire, CHAMBRE NOTAIRES HAUTE MARNE

Madame Annie LAMBERT
Comptable, LE CENTRE COMPTABLE DE CHAUMONT

Madame Laëtitia LAMY
Agent administratif, SNEF

Madame Marie-Laure LÉBOBE
Hôtesse de caisse, JEANDELINÉ

Madame Odile LEFEBVRE
Responsable comptabilité finances, SAVIPLAST 52

Monsieur Patrick LEMAIRE
Préparateur, STRAHMAN MGS

Monsieur Didier LEMOINE
Technicien exploitation, SOC TRANSPORTS PETROLIERS PAR PIPELINE

Madame Nathalie LEPLANG
Vendeuse, JEANDELINÉ

Monsieur Laurent LOCCIDAL
Modéleur, FERRY CAPITAIN

Monsieur Alain MAIGROT
Ouvrier professionnel, CERENN

Madame Ghislaine MAIGROT
Agent à domicile, ASSOC LOCALE A D M R POISSONS

Monsieur Jean-Marc MARIUS
Plombier-chauffagiste, SARL MORISOT

Madame Agnès MARTIN
Coordinatrice publicitaire, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Monsieur Raphaël MARTIN
Estampeur presseur ébarbeur, FORGEX FRANCE

Madame Nadia MAUCOLIN
Agent administratif, JEANDELINÉ

Monsieur Franck MAUJEAN
Préparateur, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Monsieur Miloud MECHIAKH
Opérateur usinage, STRAHMAN MGS

Madame Agnès MEDESCHINI
Auxiliaire de vie sociale, ADAPAH 52

Monsieur Patrick MERLE
Responsable technique et développement, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Madame Patricia MORLET
Secrétaire réceptionniste, CLINIQUE FRANCOIS 1ER - LOUIS PASTEUR

Madame Sandrine NEANT
Clerc de notaire, CHAMBRE NOTAIRES HAUTE MARNE

Madame Catherine NIVOIX
Hôtesse de caisse, JEANDELINÉ

Madame Marlène NIZERY
Assistante de direction, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS SOCIALES DE CHAMPAGNE ARDENNE

Monsieur Christian PARISSÉ
Boucher, JEANDELINÉ

Madame Chantal PERRIN
Hôtesse d'accueil - Référente petites annonces, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Madame Céline PIERNE
Assistante commerciale, FERRY CAPITAINE

Monsieur Eric PIERRE
Opérateur PAO, CREPIN LEBLOND

Madame Florence PIQUÉ
Chargée de projet, MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHAUMONT

Monsieur Jean-Claude POISSENOT
Compagnon professionnel TP, ENTREPRISE CASTELLANI

Monsieur Franck PYPEC
Assistant achats, SAINT-GOBAIN PAM BATIMENT

Monsieur Franky RABY
Responsable des services de la publicité, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Monsieur Philippe RACLOT
Chaudronnier, STRAHMAN MGS

Madame Sandrine RAPIN
Chargée de projet administratif et financier, MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHAUMONT

Monsieur Christophe RATTE
Opérateur, SOGEFI SUSPENSIONS

Monsieur Jean-Marc RICHARD
Chef de chantier, SNEF

Monsieur Emmanuel ROBERT
Agent de fabrication, CERMAST INDUSTRIE

Monsieur Eric ROCHE
Chaudronnier, STRAHMAN MGS

Monsieur Olivier RONOT
Soudeur, STRAHMAN MGS

Madame Joëlle ROYER
Comptable, JEANDELINÉ

Madame Agnès ROZE
Employée, JEANDELINÉ

Madame Leïla SALHI
Chef de mission principal, SOC FIDUCIAIRE NATIO EXPERTISE COMPTABLE

Madame Martine SANCIER
Employée polyvalente, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Madame Fabienne SAUVAGEOT
Opératrice système texte image, SARL IPPAC

Monsieur Massimo SCODITTI
Technicien, EUROFENCE

Madame Nathalie SINGER
Employée commerciale, JEANDELINÉ

Monsieur Bruno SPRINGER
Chauffeur, SUEZ RV OSIS EST

Monsieur Jean-François SYLVESTRE
Employé de banque, CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE GRAND EST EUROPE

Madame Karine TARET
Responsable du pôle des aides collectives, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-MARNE

Monsieur Michaël THARASSE
Formateur, AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

Madame Valérie THORIN
Clerc de notaire, CHAMBRE NOTAIRES HAUTE MARNE

Madame Christine TISSOT
Clerc de notaire, DESGROUX-KEYSER-FRANCOIS

Madame Francine VANGRIECKEN
Assistante comptable, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Monsieur Arsène VOILLEQUIN
Electricien, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

Monsieur Patrick AUBRIET
Directeur, JEANDELINÉ

Monsieur Dominique BASTIEN
Opérateur fraiseur régleur, ETABLISSEMENTS MARIE

Madame Laurence BEISSER
Vendeuse, BURTON

Madame Agnès BELBEZIER
Aide-soignante, CLINIQUE FRANCOIS 1ER - LOUIS PASTEUR

Madame Corinne BERTAUX
Secrétaire de presse, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Monsieur Jérôme BISMUTH
Responsable informatique de gestion, HAUTE MARNE LIBEREE HOLDING

Monsieur Emmanuel BLAUDEZ
Chef atelier chaudonnerie, STRAHMAN MGS

Monsieur Mathieu BLAUDEZ
Chaudronnier, STRAHMAN MGS

Monsieur Patrick BOISSIER
Ouvrier polyvalent, ROTOCHAMPAGNE

Monsieur Gilbert BOUVRET
Chef des ventes, G.H.M.

Monsieur Pascal BRESSON
Directeur d'agence, SNEF

Madame Myriam BÜHLER
Contrôleuse entraide du service national d'appui, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-MARNE

Monsieur Vincent CASTAGNA
Régleur, CERMAST INDUSTRIE

Monsieur Olivier CHARLES
Contrôleur non destructif, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Monsieur Laurent CLERC
Technicien atelier, MEUSIENNE DE MECANIQUE

Monsieur Gilles COLSON
Agent qualifié de fabrication, ESSILOR INTERNATIONAL

Monsieur Thierry DEFOSSEZ
Agent de manutention, LA MEUSIENNE

Madame Evelyne DELON
Secrétaire santé support usine, COGESAL-MIKO

Monsieur Olivier DESBARRES
Ouvrier polyvalent, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Madame Sylvie DEVITERNE
Déléguée médicale, PIERRE FABRE MEDICAMENT INFORMATION

Monsieur Joseph DI CINTIO
Menuisier, CERENN

Madame Brigitte DIGOIT
Comptable, JEANDELINÉ

Madame Rosalia DOS REIS
Responsable secrétariat de presse, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Monsieur Frédéric DOUILLOT
Relais informatique régional, AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

Madame Evelyne DURNE
Opératrice système texte image, ROTOCHAMPAGNE

Madame Martine FOUCAULT
Décrocheuse, CLAS GALVAPLAST

Madame Cecile FOUQUET
Conseiller professionnel, POLE EMPLOI

Monsieur Michel GAILLARDET
Responsable débit, STRAHMAN MGS

Monsieur Didier GALMICHE
Pilote laboratoire métallurgique, FORGES DE COURCELLES

Madame Dominique GEISS
Adjoint administratif principal, COMMUNE DE BIESLES

Madame Marie-Alice GRANDPRE
Analyste animateur, CAISSE REG CREDIT AGRICOL MUTUEL LORRAIN

Monsieur Hamida HAMDANE
Technicien de maintenance, EUROFENCE

Monsieur Dominique HOUMMAD
Responsable territoire sud, OPH DE LA HAUTE-MARNE

Monsieur Thierry HUGUENIN
Directeur magasin, JEANDELINÉ

Madame Marie-Laure JACQUEL
Employée commerciale, JEANDELINÉ

Monsieur Philippe LABREVEUX
Outilleur, CERMAST INDUSTRIE

Monsieur Patrick LEMAIRE
Préparateur, STRAHMAN MGS

Monsieur Philippe LIROT
Agent d'expédition polyvalent, ROTOCHAMPAGNE

Madame Ghislaine MAIGROT
Agent à domicile, ASSOC LOCALE A D M R POISSONS

Madame Anne MARCHANDET
Agent logistique, SAINT-GOBAIN PAM BATIMENT

Monsieur Nicolas MATAJA
Fraiseur, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Madame Nadia MAUCOLIN
Agent administratif, JEANDELINÉ

Monsieur Ronald MAUJEAN
Soudeur, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Monsieur Patrick MERLE
Responsable technique et développement, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Monsieur Arnaud MILARD
Formateur plomberie/chauffage, BTP CFA GRAND EST

Madame Patricia MORLET
Secrétaire réceptionniste, CLINIQUE FRANCOIS 1ER - LOUIS PASTEUR

Madame Catherine NIVOIX
Hôtesse de caisse, JEANDELINÉ

Madame Hélène NURET
Infirmière responsable, UNION DE CAISSE DE SECURITE SOCIALE CENTRE MEDECINE PREVENTIVE

Madame Marie-Rose PAGE
Employée d'immeuble, OPH DE LA HAUTE-MARNE

Madame Laurence PASSERAT
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Monsieur Eric PECHE
Assistant qualité, DOM-METALUX

Monsieur Maurice PENAGOS
Chauffeur opérateur, SUEZ RV OSIS EST

Madame Chantal PERRIN
Hôtesse d'accueil - Référente petites annonces, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Monsieur Alain PICART
Directeur de collections, CREPIN LEBLOND

Monsieur Laurent PICART
Co-gérant - directeur commercial, CREPIN LEBLOND

Monsieur Guy PIERROT
Machiniste, SAINT-GOBAIN PAM BATIMENT

Madame Catherine PITOISET
Secrétaire de direction, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Monsieur Jean-Claude POISSENOT
Compagnon professionnel TP, ENTREPRISE CASTELLANI

Monsieur Philippe RACLOT
Chaudronnier, STRAHMAN MGS

Monsieur Eric ROCHE
Chaudronnier, STRAHMAN MGS

Monsieur Olivier RONOT
Soudeur, STRAHMAN MGS

Madame Joëlle ROYER
Comptable, JEANDELINÉ

Madame Agnès ROZE
Employée, JEANDELINÉ

Monsieur Philippe SCANDOLERA
Magasinier, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Monsieur Fabrice TESSIER
Fraiseur, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Monsieur Jacques TSCHOFEN
Chef service méthode r&d, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Monsieur Guy VANNEY
Opérateur traitement surface, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Madame Monique WISNIEWSKI
Gestionnaire relation clientèle, UNION DE CAISSE DE SECURITE SOCIALE CENTRE MEDECINE PREVENTIVE

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

Madame Mylène ADAM
Clerc de notaire, HAUSMANN ASDRUBAL-MATRION

Monsieur Dominique ANDRIOT
Opérateur parachèvement, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Monsieur Patrick AUBRIET
Directeur, JEANDELINÉ

Monsieur Marc AUDEBEAU
Titulaire secrétaire rédacteur, BANQUE DE FRANCE

Monsieur Emmanuel BLAUDEZ
Chef atelier chaudonnerie, STRAHMAN MGS

Madame Gisèle BOILLETOT
Référént technique, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-MARNE

Madame Brigitte BOSETTI
Responsable du service gestion locative, OPH DE LA HAUTE-MARNE

Madame Nora BOUKETIR
Secrétaire, CLINIQUE FRANCOIS 1ER - LOUIS PASTEUR

Monsieur Pascal BRESSON
Directeur d'agence, SNEF

Monsieur Michel CERUTTI
Technicien développement produits/process, SOGEFI SUSPENSIONS

Madame Béatrice CHANEY
Claviste, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Monsieur Olivier DESBARRES
Ouvrier polyvalent, LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE

Monsieur Alain DUDKA
Agent de maîtrise, LA MEUSIENNE

Madame Corinne DUROCQ
Responsable prépresse, CREPIN LEBLOND

Monsieur Pascal DURST
Opérateur, SOGEFI SUSPENSIONS

Monsieur Jean-Martial FAIVRE
Cariste, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Monsieur Daniel FERRAND
Fraiseur, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Monsieur Pascal FLOCARD
Ouvrier canaliste, SAINT-GOBAIN PAM BATIMENT

Monsieur Gilles FOURNIER
Responsable contrôle inspection, FERRY CAPITAIN

Monsieur François GROSGEORGE
Concepteur CFAO, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Monsieur Jean-Pierre HALGAN
Paracheveur contrôleur, FERRY CAPITAIN

Monsieur Hamida HAMDANE
Technicien de maintenance, EUROFENCE

Madame Patricia HEMEL
Responsable paie, VIANT CHAUMONT SAS

Madame Marie-Pierre HERNANDEZ
Responsable centre de gestion, HARMONIE MUTUELLE

Monsieur Jules HUET
Electricien, LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS

Monsieur Dominique JAQUET
Adjoint responsable contrôle, FONDERIES GHM

Madame Marie-Christine JASPARD
Exploitante transport, CORSI FRANCE INTERNATIONAL TRANSPORT SA

Monsieur Patrick LEMAIRE
Préparateur, STRAHMAN MGS

Monsieur Philippe LIROT
Agent d'expédition polyvalent, ROTOCHAMPAGNE

Monsieur Jean-Marc MAHFICHE
Mouleur main, G.H.M.

Madame Sergine MANZONI
Conseillère emploi, POLE EMPLOI

Madame Patricia MARQUELET
Clerc de notaire, SCP NICOLAS GENDROT, GAUTIER CHANTIER ET AURELIE VION-LAGNEAU,
NOTAIRES ASSOCIES

Monsieur Thierry MICHELOTTI
Tourneur, GORSE MECANIQUE GENERALE

Monsieur Claude MORBOIS
Formateur peinture, BTP CFA GRAND EST

Monsieur Jean-Claude POISSENOT
Compagnon professionnel TP, ENTREPRISE CASTELLANI

Madame Isabelle PRODHON
Préparateure en pharmacie, PHARMACIE DE NOGENT

Monsieur Philippe RACLOT
Chaudronnier, STRAHMAN MGS

Monsieur Thierry RIGOLLOT
Ouvrier sylviculteur / Conducteur d'engins, OFFICE NATIONAL DES FORETS

Monsieur Jacques SEJOURNANT
Réfèrent technique, DELPHARM DIJON

Madame Béatrice THIEBAUT
Négociatrice en immobilier, SCP F ROUGIER ET S LARCHE NOTAIRES ASS

Article 5 : Monsieur le directeur des Services du Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chaumont, le 15 décembre 2021


Joseph ZIMET



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Services
du Cabinet**

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

A R R E T E N° 52-2021-12-00093 du 16 décembre 2021

**Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2022**

Le Préfet de la Haute-Marne

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Joseph ZIMET en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet,

A R R E T E :

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- **Monsieur Laurent AUBRIOT**, Conseiller municipal, COMMUNE DE VILLIERS-EN-LIEU
- **Madame Christine AVE**, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, CA DE SAINT-DIZIER DER ET BLAISE
- **Monsieur Philippe BARAUX**, Adjoint au maire, COMMUNE DE RIMAUCCOURT
- **Monsieur Philippe BERTIN**, Technicien, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Madame Valérie BERTRAND**, Assistante familiale, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Madame Chantal BEURVILLE**, Adjoint animation, COMMUNE DE VILLIERS-EN-LIEU
- **Madame Isabelle BEZY**, Auxiliaire de puériculture principale, CH GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ
- **Monsieur Frédéric BILLON**, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, DEPARTEMENT DES VOSGES

- Madame Pascale **BOICHOT**, Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT
- Madame Florence **BOISSON**, Attaché principal, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
- Madame Laurence **BONGARZONE**, Conseillère en économie sociale et familiale 1er grade, CENTRE HOSPITALIER DE BOURBONNE-LES-BAINS
- Monsieur Henri **BONNEMAINS**, Conseiller municipal, COMMUNE DE VILLIERS-EN-LIEU
- Monsieur Richard **BONNY**, Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION GRAND EST
- Madame Carole **BOURLIER**, Assistante familiale, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- Madame Pascale **BRION**, Agent de maîtrise principal / agent technique, COMMUNE DE LANGRES
- Madame Nathalie **CAIL**, Adjoint des cadres hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE-MARNE
- Madame Corinne **CAMUS**, Adjoint technique territorial, CA DE CHAUMONT
- Madame Dominique **CATALOGNA**, Infirmière anesthésiste classe supérieure, CH GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ
- Madame Rose-Marie **CHANNAUX**, Aide-soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE BOURBONNE-LES-BAINS
- Madame Laurence **CHAUVELOT**, Aide médico-psychologique, CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE-MARNE
- Monsieur Robert **CHEVALLIER**, Conseiller municipal, COMMUNE DE GRAFFIGNY CHEMIN
- Madame Nicaise **CLAVER**, Assistante familiale, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- Madame Sonia **COLLIER**, Adjoint administratif principal, COMMUNE DE CHALINDREY
- Monsieur Olivier **COUTURIER**, Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- Madame Marie-France **CULTOT**, Adjoint technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement, REGION GRAND EST
- Madame Catherine **DAL PRA**, Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION GRAND EST
- Madame Marie-Chantal **DANIEL**, Adjointe au maire, REGION GRAND EST
- Madame Estelle **DEBELLEMANIERE**, Rédacteur principal de 1ère classe, CC DU GRAND LANGRES
- Madame Audrey **DEFER**, Aide-soignante titulaire, EHPAD FELIX GRELOT
- Monsieur Emmanuel **DELAITRE**, Responsable filière exploitation, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

- Madame Christine **DESCHARMES**, Assistante familiale, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- Monsieur Olivier **DEVILLIERS**, Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CHALINDREY
- Madame Amélie **DONGOIS**, Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE-MARNE
- Madame Murielle **DUCROQ**, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE BOURBONNE LES BAINS
- Madame Isabelle **EMERY**, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE BOURBONNE LES BAINS
- Madame Blandine **FERRAND**, Rédacteur, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- Madame Brigitte **FERY**, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE JOINVILLE
- Madame Nathalie **FIDRICK**, Assistante familiale, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- Madame Agnès **FLEUTIAUX**, Agent des services hospitaliers qualifié, HOPITAL DE JOINVILLE
- Madame Nadine **GALICHER**, Adjoint technique territorial titulaire, CA DE CHAUMONT
- Madame Brigitte **GARNIER**, Adjoint technique principal de 2ème classe, VILLE DE PARIS
- Madame Tatiana **GEERAERT**, Secrétaire de mairie catégorie A, COMMUNE DE VECQUEVILLE
- Monsieur Bertrand **GIRARDOT**, Technicien principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- Madame Floriane **GRIMONT**, Adjoint technique principal de 1ère classe, CA DE SAINT-DIZIER DER ET BLAISE
- Monsieur Michel **GUILLAUMOT**, Médecin du travail, CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE-MARNE
- Monsieur Laurent **HASSELBERGER**, Ingénieur - Responsable pôle technique, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- Madame Elisabeth **HORTA-LACUEVA**, Infirmière classe supérieure, CH GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ
- Madame Catherine **HUOT**, Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, CA DE CHAUMONT
- Madame Brigitte **JOLIVET**, Assistante familiale, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- Monsieur Pierre **JUY**, Technicien / Technicien bâtiment, CC DU GRAND LANGRES
- Monsieur Michel **LAGORCE**, Conseiller municipal, COMMUNE DE RENNEPONT
- Monsieur Alain **LAYES**, Technicien principal, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- Madame Valérie **LEGOUX**, Aide-soignante principale, EHPAD FELIX GRELOT

- **Monsieur Fabrice LEMONNIER**, Ingénieur - Responsable pôle technique, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Madame Virginie LE TREQUESSER**, Adjoint administratif principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Madame Delphine SOITEL**, Infirmière cadre de santé paramédical titulaire, CENTRE HOSPITALIER DE VITRY LE FRANCOIS
- **Monsieur Frédéric LUTZ**, Directeur général adjoint du GHT, CH GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ
- **Madame Isabelle MAGGI**, Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE-MARNE
- **Monsieur Christophe MAITRE**, Adjoint technique territorial principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE COTE D OR
- **Madame Annick MARQUET**, Agent des services hospitaliers qualifié de classe supérieure, CH GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ
- **Monsieur David MARTIN**, Adjoint administratif principal 2ème classe, CH GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ
- **Monsieur Stéphane MARTINELLI**, Maire, COMMUNE DE RENNEPONT
- **Madame Sophie MAUCLER**, Adjoint administratif principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
- **Madame Gaëlle MEUNIER**, Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE-MARNE
- **Madame Eloïse MIGUET**, Infirmière de classe supérieure, EHPAD FELIX GRELOT
- **Monsieur Gino MORO**, Technicien, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Madame Christine MORTET**, Assistante familiale, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Monsieur Dominique MOULIN**, Adjoint au maire, COMMUNE DE MATHONS
- **Monsieur Pierre NOEL**, Technicien, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Monsieur Michel PARISET**, Premier adjoint au maire, COMMUNE DE GRAFFIGNY CHEMIN
- **Madame Christelle PETEUIL**, Infirmière classe supérieure, CH GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ
- **Monsieur Bruno POSSAMAI**, Technicien, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Monsieur Ghislain PREVOST**, Adjoint technique principal 2ème classe, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
- **Madame Sandrine RAGUIN**, Adjoint administratif principal 2ème classe, CH GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ
- **Monsieur Didier REGENT**, Agent d'entretien qualifié, CH GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ
- **Monsieur Michel RENAUT**, Maire, COMMUNE DE GRAFFIGNY CHEMIN

- **Monsieur François ROBELET**, Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION GRAND EST
- **Monsieur Bruno ROBERT**, Technicien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT
- **Madame Chantal ROSARD**, Assistante familiale, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Monsieur Michel ROSARD**, Conseiller municipal, COMMUNE DE RIMAU COURT
- **Monsieur Didier SAVOLDELLI**, Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Monsieur Richard SERGENT**, Moniteur éducateur, CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE-MARNE
- **Madame Alexandra SPATH**, Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE DOULAINCOURT-SAUCOURT
- **Monsieur Denis THIEBAUT**, Conseiller municipal, COMMUNE DE GRAFFIGNY CHEMIN
- **Monsieur Lionel THIERY**, Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Madame Christèle THIRIOT**, Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT
- **Monsieur Paul THIVET**, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE BOURBONNE LES BAINS
- **Monsieur Thierry THOMAS**, Technicien, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Madame Angélique TRESSE**, Ouvrier principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE BOURBONNE-LES-BAINS
- **Madame Anne TRESSENS**, Technicien de laboratoire classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT
- **Monsieur Gilles VANWALSCAPPEL**, Ouvrier principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT
- **Monsieur Laurent VOILLEQUIN**, Adjoint administratif principal de 2ème classe, CA DE SAINT-DIZIER DER ET BLAISE

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur Pascal AKREMANN**, Adjoint technique principal de 1ère classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SAINT DIZIER
- **Madame Simone BOULAYOUNE**, Assistante familiale, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Monsieur Richard BRETON**, Agent de maîtrise, CA DE CHAUMONT
- **Madame Florence BRZEGOWY**, Attaché principal, CA DE CHAUMONT

- **Madame Nathalie CAPELLARI**, Attaché principal territorial, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS
- **Monsieur Christophe CASANO**, Educateur des APS de 2ème classe, CA DE SAINT-DIZIER DER ET BLAISE
- **Madame Corine CHEGROUN**, Adjoint technique de 2ème classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Madame Véronique COLLIN**, Ouvrier principal 1ère classe, EHPAD FELIX GRELOT
- **Monsieur Gérard COMPAGNON**, Ouvrier principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT
- **Madame Marie-Noëlle CONSTANT**, Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Madame Marie-Estelle CZEKATA**, Attaché principal, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
- **Madame Isabelle DEL POGETTO**, Adjoint administratif principal de 1ère classe, CA DE CHAUMONT
- **Madame Nelly FOURNIER**, Adjoint administratif principal de 1ère classe, CA DE SAINT-DIZIER DER ET BLAISE
- **Madame Marie-Hélène GERVASONI**, Aide-soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT
- **Monsieur Pascal GREPIN**, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE LANGRES
- **Madame Marie -Francine GROSLEVIN**, Rédacteur titulaire, CA DE CHAUMONT
- **Monsieur Thierry HENRIOT**, Agent de maîtrise titulaire, CA DE CHAUMONT
- **Madame Anne HUGUENIN**, IDE classe supérieure, EHPAD FELIX GRELOT
- **Madame Nadine MAGISSON**, Adjoint administratif principal de 1ère classe, CA DE SAINT-DIZIER DER ET BLAISE
- **Monsieur Jean-Marc MAGNIEN**, Technicien, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Madame Delphine MAXIMIN-TARTARE**, Assistante médico-administrative classe exceptionnelle, CH GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ
- **Madame Marie-Hélène MILLOT**, Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE-MARNE
- **Monsieur Guillaume MORETEAU**, Technicien de laboratoire classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT
- **Monsieur Didier NARCY**, Agent de maîtrise, agent communal polyvalent, COMMUNE DE VECQUEVILLE
- **Madame Isabelle PAGNY-MICHEL**, Technicien de laboratoire classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT

- Madame Catherine **PAQUET**, Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE-MARNE
- Monsieur Philippe **PETIT**, Ouvrier principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT
- Madame Nathalie **PIENNE**, Adjoint animation, COMMUNE DE VILLIERS-EN-LIEU
- Madame Francine **RACLOT**, Ouvrier principal 2ème classe, EHPAD FELIX GRELOT
- Madame Marie-Christine **REMONGIN**, Assistante artistique principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHALINDREY
- Monsieur Marcel **RENAUX**, Agent de maîtrise, CA DE CHAUMONT
- Madame Otilia **RICARDO**, Aide-soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT
- Madame Maria **ROBIN**, Assistante familiale, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- Madame Christine **ROUSSEL**, Adjoint administratif principal de 1ère classe, CA DE CHAUMONT
- Madame Sandrine **ROUSSEL**, Assistant médico-administratif, CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE-MARNE
- Monsieur François **ROYER**, Adjoint technique principal 1ère classe, CC DES SAVOIR-FAIRE
- Monsieur Régis **ROYER**, Agent de maîtrise principal, CC DES SAVOIR-FAIRE
- Madame Corine **SCHAEFFER**, Manipulatrice en électroradiologie classe supérieure, CH GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ
- Monsieur Christophe **VALLIERE**, Adjoint administratif principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT
- Madame Patricia **VIGNERON**, IDE cadre supérieur santé paramédical, EHPAD FELIX GRELOT
- Madame Chantal **VIRIEUX**, Assistante familiale, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- Madame Mireille **VOISON**, Aide-soignant principal, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- Monsieur Michel **AUBERTIN**, Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- Madame Sophie **BELLARIA**, Aide-soignante principale, CH GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ
- Madame Nadia **BELLOUARD**, Aide-soignant principal, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT
- Monsieur Patrick **BLIGNY**, Adjoint technique principal de 2ème classe, CA DE SAINT-DIZIER DER ET BLAISE

- **Madame Christine BOURGEOIS**, Adjoint technique principal de 1ère classe / entretien et accueil, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Madame Ghislaine BOUZON**, Adjoint administratif principal de 1ère classe, CA DE SAINT-DIZIER DER ET BLAISE
- **Monsieur Alain BRUNCHER**, Conseiller municipal, COMMUNE DE MATHONS
- **Madame Sylvie COCHENER**, Aide-soignante principale, CH GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ
- **Madame Odile DEBELLEMANIÈRE**, Technicien de laboratoire classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT
- **Madame Anne DEFONTIS**, Adjointe au maire, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Madame Fabienne FORGEOT**, Adjoint administratif principal 2ème classe, EHPAD FELIX GRELOT
- **Madame Laurence FROGNET**, Adjoint technique de 1ère classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Monsieur Serge HAOURY**, Educateur APS principal de 1ère classe, CA DE SAINT-DIZIER DER ET BLAISE
- **Madame Christine HENRY**, Attaché principal, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
- **Madame Ghislaine JANNEL**, Rédacteur principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Monsieur Jean-Pierre LAMORTE**, Agent de maîtrise principal, CA DE CHAUMONT
- **Madame Monique LEGOUX**, Agent des services hospitaliers qualifié, EHPAD FELIX GRELOT
- **Monsieur François LESSERTEUR**, Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Monsieur Philippe MARCHAND**, Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Madame Odile MASSOTTE**, Rédacteur principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Monsieur Francis MICHELIN**, Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Madame Edwige MOUSSU**, Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT
- **Madame Marie-Hélène PARISOT**, Adjoint technique principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Madame Patricia PIERRONT**, Attaché / instructeur urbanisme, CC DU GRAND LANGRES
- **Madame Sylvie RENARD**, Aide-soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT

- **Monsieur Marc ROUSSEL**, Adjoint technique de 1ère classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- **Madame Pascale SEJOURNANT**, Attaché principal / Responsable de service, CC DU GRAND LANGRES
- **Monsieur Didier VIGOURT**, Agent de maîtrise principal, CA DE SAINT-DIZIER DER ET BLAISE
- **Monsieur Eric VILLEY**, Adjoint technique territorial, CA DE CHAUMONT
- **Monsieur Daniel VOIRIN**, Ingénieur territorial, DEPARTEMENT DE COTE D OR

Article 4 : Monsieur le Directeur des Services du Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chaumont, le 16 décembre 2021



Joseph ZIMET



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Services
du Cabinet**

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

**ARRÊTÉ N° 52-2021-12-00115 du 17 décembre 2021
portant attribution de la Médaille d'Honneur Agricole
au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2022**

Le Préfet de la Haute-Marne,

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 08 juillet 1976 portant délégation de pouvoirs aux préfets ;

VU le décret n°2001-740 du 23 août 2001 modifiant le décret n°84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Joseph ZIMET en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur des Services du Cabinet,

ARRÊTÉ :

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- Monsieur Bruno CHAUDRON

Conducteur hautement qualifié, VIVESCIA TRANSPORT

- Madame Cathy DEL-BONTA

Conseiller commercial, CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHAMPAGNE-BOURGOGNE

- Monsieur Cyril GERARD

Responsable relations culture, CRISTAL UNION

- Madame Khadija JERAF

Conseiller commercial, CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHAMPAGNE-BOURGOGNE

- Madame Virginie MOUGENE

Conseillère particuliers, CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Madame Rachel PERNOT**

Analyste affaires internationales, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Monsieur Rébaï BOUACHA**

Employé de banque, CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHAMPAGNE-BOURGOGNE

- **Monsieur Bruno JACQUIN**

Cadre de banque, CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur Joël BURTE**

Chauffeur laitier, SODIAAL UNION

- **Madame Michèle HUMBLLOT**

Laborantine, ENTREMONT ALLIANCE

Article 5 : Monsieur le Directeur des Services du Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chaumont, le

17 DEC. 2021


Joseph ZIMET



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Services
du Cabinet**

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Arrêté n° *52 - 2021 - 12 - 00159* du 21 décembre 2021
portant nomination de maire honoraire

Le Préfet de la Haute-Marne,

VU l'article L2122-35 du code général des collectivités territoriales aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Joseph ZIMET en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;

VU la demande de Madame Virginie GEREVIC, Maire d'Eurville-Bienville ;

Considérant que : Monsieur Jean BOZEK a exercé pendant dix-neuf ans les fonctions de maire de la commune d'Eurville-Bienville ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur des Services du Cabinet,

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur Jean BOZEK, ancien maire de la commune d'Eurville-Bienville, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Monsieur le Directeur des Services du Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

Chaumont, le 21 décembre 2021


Joseph ZIMET



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Services
du Cabinet**

SERVICE DES SÉCURITÉS

ARRETE N° 52-2022-01-00036 du 10 janvier 2022
portant modification de la composition du Comité Technique (CT)
des services déconcentrés de la Police Nationale

Le Préfet de la Haute-Marne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relative à la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 septembre 2014 portant création des comités techniques des services déconcentrés, et spécial de la police nationale ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1277 du 21 janvier 2019 portant composition du Comité Technique (CT) des services déconcentrés de la Police Nationale ;

Vu les résultats des élections professionnelles 2018 qui se sont déroulées du 30 novembre au 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel au Comité Technique (CT) des services déconcentrés de la Police Nationale ;

Vu la demande formulée par le syndicat ALTERNATIVE POLICE CFDT le 5 janvier 2022 ;

Considérant le nombre de personnels effectivement en fonction à la direction départementale de sécurité publique de la Haute-Marne ;

Considérant que les organisations syndicales ont désigné les représentants, titulaires et suppléants, appelés à siéger au Comité Technique (CT) des services déconcentrés de la Police Nationale ;

Sur proposition du directeur des services du cabinet ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°1277 du 21 janvier 2019 portant composition du Comité Technique (CT) des services déconcentrés de la Police Nationale est modifié comme suit :

Pour le syndicat CFDT Interco – ALTERNATIVE Police – SMI – SCSI (1 siège) :

- Titulaire : Madame Stéphanie KARTNER
- Suppléant : Madame Aude PAINTENDRE

Article 2 : Le reste sans changement.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet et le directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à chacun des membres.


Joseph ZIMET



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

BUREAU DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DE L'INTERCOMMUNALITÉ

ARRÊTÉ N° 52.2022.0100027 DU - 6 JAN. 2022

portant modification des statuts du SITS d'Arc-en-Barrois

Le Préfet de la Haute-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5212-20;

VU l'arrêté préfectoral n° 1628 du 15 juin 1962, modifié portant création du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires (SITS) d'Arc-en-Barrois ;

VU la délibération du 22 septembre 2021 du conseil syndical du SITS d'Arc-en-Barrois sollicitant la modification des statuts du syndicat ;

VU les délibérations des membres du syndicat ;

CONSIDÉRANT que les conditions de majorité visées à l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales sont remplies ;

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

ARRÊTE :

Article 1 : Les statuts du syndicat intercommunal de transports scolaires d'Arc-en-Barrois sont modifiés comme indiqué en annexe.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne, la Directrice Départementale des Finances Publiques, le Président du SITS d'Arc en Barrois, les Maires et Présidents des communes et communautés de communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie leur sera adressée ainsi qu'au Directeur Départemental des Territoires et qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Chaumont, le - 6 JAN. 2022

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Maxence DEN HEIJER



SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS SCOLAIRES d'ARC EN BARROIS

MAIRIE - 2 place Moreau - 52210 ARC EN BARROIS
Tél : 03.25.02.51.33 // Fax : 09.70.06.11.06

STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS SCOLAIRES D'ARC EN BARROIS

Article 1^{er} – Constitution

Il est formé un syndicat mixte qui prend la dénomination suivante : syndicat mixte de transports scolaires d'Arc en Barrois.

Le syndicat à vocation unique est constitué par les communes suivantes : Arc en Barrois ; Aubepierre sur Aube ; Bugnières ; Cour l'Évêque ; Giey sur Aujon ; Leffonds, Richebourg et Villiers sur Suize.

et

La Communauté de Communes Auberive Vingeanne et Montsaugeonnais (CCAVM) pour les communes de Arbot, Rouvres sur Aube et Saint-Loup sur Aujon.

Article 2 – Objet

Le syndicat a pour objet le transport d'élèves, d'étudiants et apprentis.

Article 3 – Dispositions diverses

Par convention, la Région GRAND-EST confie au SMTS d'Arc en Barrois (AO2) les missions de suivi et de contrôle du fonctionnement des circuits scolaires.

Le champ d'action du syndicat est limité au territoire des collectivités adhérentes.

Par convention, des actions pourront être menées pour le compte de communes extérieures. Dans ce cas, une convention entre le syndicat et la commune qui le demandera, déterminera les modalités de cette intervention ainsi que les conditions financières du transport public occasionnel.

A ce titre, il est noté l'existence d'une convention passée entre le SMTS d'Arc en Barrois et l'Agglomération de Chaumont concernant la prise en charges des élèves des communes de Crenay et Neuilly sur Suize. Cette convention est renouvelée chaque année.

Article 4 -Siège

Le siège du syndicat est fixé à la Mairie d'Arc en Barrois – 2 Place Moreau – 52210 Arc en Barrois

Article 5 – Durée

Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 6 – Administration du syndicat : le comité syndical

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les conseils municipaux et communautaires des membres.
Chaque commune est représentée au sein du conseil syndical par deux délégués et un suppléant. La Communauté de Communes est représentée par un délégué et un suppléant par commune.

Article 7 – Rôle et fonctionnement du comité syndical

Le comité syndical se réunit au moins deux fois par an.

Article 8 -Bureau du syndicat

Le comité syndical élit en son sein un bureau de quatre membres titulaires composé de :

- Un président,
- Un vice-président, deux autres membres.

Article 9 - Contribution des communes membres

La contribution des communes et communauté de communes membres est déterminée par le nombre d'habitants. Le montant est fixé par délibération par le conseil syndical. Pour la part famille, son montant est fixé par délibération par le conseil syndical, elle ne sera demandée qu'aux élèves à partir du collège à l'exception des apprentis.

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral
n° 52.2022 et 00027 en date du - 6 JAN. 2022
CHAUMONT, le - 6 JAN. 2022

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Maxence DENHEUER





**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE,
DES ASSOCIATIONS ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ N° 52-2021.12-0172 DU 24 DEC. 2021
établissant la liste des publications de presse
et des services de presse en ligne (SPEL)
habilités à publier les annonces judiciaires et légales
dans le département de la Haute-Marne
pour l'année 2022

Le Préfet de la Haute-Marne,

VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée, concernant les annonces judiciaires et légales ;

VU la loi n° 86-897 du 1er août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;

VU la loi 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit à l'allègement des démarches administratives, notamment ses articles 101 et 102 ;

VU la loi n°2015-433 du 17 avril 2015 portant diverses dispositions tendant à la modernisation du secteur de la presse ;

VU la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises et notamment son article 3 ;

VU le décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ;

VU le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 modifié relatif aux annonces judiciaires et légales ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;

VU les demandes et justificatifs produits par les directeurs des journaux intéressés ;

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

ARRÊTE :

Article 1 : La liste des publications de presse habilitées à recevoir les annonces judiciaires et légales en 2022 pour le département de la Haute-Marne s'établit comme suit :

- ↪ JHM QUOTIDIEN et JHM QUOTIDIEN DIMANCHE,
14 rue du Patronage Laïque - 52000 CHAUMONT
- ↪ La Voix de la Haute-Marne, 8 rue des Chalets – 52000 CHAUMONT
- ↪ L'Avenir Agricole et Rural de la Haute-Marne, 26 av. du 109ème RI - 52000 CHAUMONT
- ↪ L'Affranchi de Chaumont, 44 bis avenue de la République - 52000 CHAUMONT.

Article 2 : La liste des Services de Presse en Ligne (SPEL) habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales en 2022 dans le département de la Haute-Marne s'établit comme suit :

- ↪ jhm.fr
14 rue du Patronage Laïque - 52000 CHAUMONT

Article 3 : La liste des journaux habilités à recevoir les appels de candidature des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) en 2022 pour l'ensemble du département de la Haute-Marne, s'établit comme suit :

- ↪ JHM QUOTIDIEN et JHM QUOTIDIEN DIMANCHE,
14 rue du Patronage Laïque - 52000 CHAUMONT
- ↪ La Voix de la Haute Marne, 8 rue des Chalets – 52000 CHAUMONT
- ↪ L'Avenir Agricole et Rural de la Haute-Marne, 26 av. du 109ème RI - 52000 CHAUMONT.

Article 4 : Les journaux mentionnés à l'article 1 sont tenus de publier les annonces judiciaires et légales en langue française. Ils doivent impérativement paraître au moins une fois par semaine et comporter un volume substantiel d'informations originales dédiées au département dans lequel ils sont habilités, afin que l'habilitation ne soit pas remise en cause.

Article 5 : Le choix du journal en vue de publier une annonce judiciaire et légale appartient aux parties. Toutefois, la publication des annonces judiciaires et légales ne peut avoir lieu que dans l'édition régulière des journaux à l'exclusion de toute édition, tirage ou supplément spécial contenant seule l'insertion des annonces. De même, les annonces relatives à un même acte, contrat ou procédure, seront obligatoirement insérées dans le journal où aura paru la première insertion si la loi n'en décide pas autrement.

Article 6 : Les annonces légales relatives aux sociétés et fonds de commerce sont transmises dès leur publication au responsable de la base de données numérique centrale (Association de la presse pour la transparence économique, APTE, 17 place des Etats-Unis, 75116 PARIS) dans une version identique à celle qui a été publiée, pour qu'elle soit mise en ligne dans un délai de 7 jours suivant leur réception selon les dispositions du décret n°5012-1547 du 28 décembre 2012.

Article 7 : Le tarif d'insertion des annonces judiciaires et légales est fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de la communication et de l'économie. Chaque journal habilité s'engage sur l'honneur au respect du prix fixé, au respect des règles de présentation et à la mise en ligne sur la base de données ACTULEGALES, gérée par l'APTE.

Article 8 : S'il s'avère qu'un support habilité à publier des AJL ne remplit plus, en cours d'année, les conditions exigées par la loi et ses textes d'application, un arrêté préfectoral sera pris pour le radier de la liste des supports habilités à recevoir des AJL en application des dispositions de l'article 4 de la loi du 4 janvier 1955 et sera notifié à l'éditeur de la publication de presse ou du SPEL concerné.

Article 9 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté est passible des sanctions prévues à l'article 4 de la loi du 4 janvier 1955 susvisée.

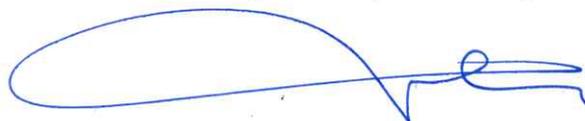
Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (article 441-6 du code pénal).

Article 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Article 11 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée aux directeurs des publications de presse et de services de presse en ligne habilités, au Président du Tribunal de Grande Instance de Chaumont ainsi qu'au Président de la Chambre départementale des Notaires de la Haute-Marne.

Chaumont, le 24 DEC. 2021

Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète de Langres,
Secrétaire générale par intérim,



Emmanuelle JUAN KEUNEBROEK



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la
Citoyenneté et de la
Légalité**

**BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE,
DES ASSOCIATIONS ET DES ÉLECTIONS**

ARRÊTÉ N° 52-2021-12-00199 DU 31 DECEMBRE 2021
portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire

Le Préfet de la Haute-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2223-19 à L.2223-46, R.2223-24 à D.2223-131 ;

VU le décret n° 2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

VU la demande de renouvellement d'habilitation, reçue le 14 décembre 2021, formulée par M. Didier ROY, gérant de la SARL « ROY Père et Fils », sise 2 Chemin du Fort Barrau – 52240 Breuvannes-en-Bassigny ;

CONSIDÉRANT que le dossier satisfait aux conditions réglementaires exigées ;

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

ARRÊTE :

Article 1 : L'établissement « ROY Père et Fils », sis 2 Chemin du Fort Barrau – 52240 Breuvannes-en-Bassigny, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière ;
- Transport de corps après mise en bière ;
- Organisation des obsèques ;
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- Fourniture de corbillards ;
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : Le numéro d'habilitation est 21-52-0019.

Article 3 : La durée de l'habilitation est fixée à CINQ ans, à compter de la date du présent arrêté.

Article 4 : En application de l'article R.2223-63 du code général des collectivités territoriales, tout changement dans les indications fournies lors de la demande pour délivrance de la présente habilitation devra être déclaré à la préfecture dans le délai de deux mois.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Article n° 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à M. Didier ROY et au maire de Breuvannes-en-Bassigny.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général

Maxence DEN HEIJER





**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE,
DES ASSOCIATIONS ET DES ÉLECTIONS**

**Commission Départementale d'Aménagement Commercial
de la Haute-Marne**

Réunion du 1^{er} février 2022 à partir de 14H30

ORDRE DU JOUR

Création d'un supermarché sous l'enseigne LIDL à JOINVILLE, 6 avenue de Lorraine :

Dossier n° 52-21-01 enregistré le 15 décembre 2021 (PC 052 250 21 J0003)

Demandeur : SNC LIDL

Surface de vente du projet : 1 419 m²



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-MARNE**

5 rue de Lorraine
CS 10523
52011 Chaumont Cedex

Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle « services aux usagers »

L'Administratrice générale des finances publiques,

Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Marne,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la Direction départementale des finances publiques de la Haute-Marne ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Mme Annie CABROL, Administratrice générale des finances publiques, en qualité de Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Marne ;

Décide :

Article 1 - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division affaires juridiques et contrôle fiscal

1.1 Pour la Division affaires juridiques

M. Philippe CENNES, Inspecteur divisionnaire

Mme Aurore MARIE-CATHERINE, Inspectrice des finances publiques, rédactrice

Mme Sandra VERMARE, Inspectrice des finances publiques, rédactrice

Mme Mélanie LABACHE, Contrôleuse des finances publiques.

1.2 Pour la Division contrôle fiscal

Mme Marie-Christine CENNES, Inspectrice des finances publiques, responsable du service du contrôle fiscal.

2. Pour la Division pilotage et recouvrement

2.1 Pilotage de la fiscalité des particuliers, des professionnels, des missions foncières et patrimoniales

Mme Anne GOURLIN, Inspectrice des finances publiques, responsable du service Pilotage de la fiscalité des particuliers, des professionnels, des missions foncières et patrimoniales.

2.2 Recouvrement des professionnels, des particuliers et des amendes

M Sylvain LEMEE, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable du service Recouvrement des professionnels, des particuliers et des amendes.

2.3 Recouvrement des recettes non fiscales (RNF)

Mme Pascale GODARD, Administratrice des finances publiques adjointe, directrice du Pôle services aux usagers, reçoit délégation pour signer les pièces, documents et correspondances entrant dans les attributions courantes de son service, dont :

- * les délais de paiement pour les dettes > 5.000€ ;
- * les actes de poursuite et saisies ainsi que les mainlevées y afférent ;
- * les déclarations de créances ;
- * les remises de majoration < 150 000 € ;
- * les excédents de versement ;
- * les remises gracieuses < 76 000 € ;
- * les transactions.

M Sylvain LEMEE, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable du service RNF, reçoit délégation pour signer les pièces, documents et correspondances entrant dans les attributions courantes de son service, dont :

- * les délais de paiement pour les dettes < 5.000€ ;
- * les actes de poursuite et saisies ainsi que les mainlevées y afférent ;
- * les déclarations de créances ;
- * les remises de majoration < 5.000€ ;
- * les excédents de versement ;
- * les remises gracieuses < 76 000 € ;
- * les transactions.

Mme Laurence HUOT, Inspectrice des finances publiques, service RNF, reçoit délégation pour signer les pièces, documents et correspondances entrant dans les attributions courantes de son service, dont :

- * les délais de paiement pour des dettes < 5.000€ ;
- * les actes de poursuite et saisies ainsi que les mainlevées y afférent ;
- * les déclarations de créances ;
- * les remises de majoration < 1.000€ ;
- * les excédents de versement.

M. Jean-Luc FERRON, Inspecteur des finances publiques, service RNF, reçoit délégation pour signer les pièces, documents et correspondances entrant dans les attributions courantes de son service, dont :

- * les délais de paiement pour des dettes < 5.000€ ;
- * les actes de poursuite et saisies ainsi que les mainlevées y afférent ;
- * les déclarations de créances ;
- * les remises de majoration < 1.000€ ;
- * les excédents de versement.

3. Pour la cellule "Affaires Économiques - Surendettement" :

M. Philippe CENNES, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, Chargé de mission action économique.

Article 2 – La présente décision prend effet le 01er janvier 2022. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

A Chaumont le 31 décembre 2021,



Annie CABROL

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
DELEGATION DE SIGNATURE
SERVICE RECOUVREMENT, PRO, PART, RNF, SPL, AMENDES

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la HAUTE-MARNE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous :

NOM	Prénom	Grade
M. LEMEE	Sylvain	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Mme HUOT	Laurence	Inspectrice des finances publiques
M FERRON	Jean-Luc	Inspecteur des finances publiques

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux, les décisions et documents relatifs au traitement des oppositions à poursuites dans la limite de 60 000 € ;

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la HAUTE - MARNE.

Fait le 03 janvier 2022,

L'Administratrice générale des finances publiques,


Annie CABROL

Direction départementale des finances publiques de la HAUTE-MARNE

Liste des responsables de service disposant d'une délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II du Code général des impôts, à effet du 01^{er} janvier 2022.

Nom – Prénom	Responsables des services
JULLIEN Jean-Pierre	Service des impôts des entreprises de la Haute-Marne
THIRION Sandrine	Service des impôts des particuliers de la Haute-Marne
DRIANT Agnès	Service départemental des impôts fonciers
ELMERICH Marie-France	Service de gestion comptable de Chaumont
ZED Patrick	Service de gestion comptable de Saint-Dizier
LASSERTEUX Christophe	Service de gestion comptable de Langres
MONTEL Denis	Services de publicité foncière-enregistrement CHAUMONT 1 et CHAUMONT 2
ODASSO David	Pôle Unifié de Contrôle
COLLE-SERRAND Christine	Pôle de recouvrement spécialisé

Chaumont, le 31 décembre 2021

La Directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Marne


Annie CABROL